



« L'Avenir du Forum » - Document de la Présidence

Introduction

Le Forum mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) est entré dans sa phase de consolidation. La deuxième réunion à Manille en 2008 devrait marquer son existence en tant que processus viable mené par les gouvernements. Ses perspectives à moyen terme semblent prometteuses, particulièrement au vu des offres d'hébergement présentées par d'autres gouvernements jusqu'en 2012.

Toutefois, consolidation ne rime pas forcément avec institutionnalisation. Tout en demeurant fidèle à son caractère informel, le processus du FMMD a rencontré des difficultés qui n'ont pu être résolues que par l'établissement d'une structure de soutien. Une telle structure de soutien a désormais été acceptée par les Etats membres et devrait être en place au moment où les Philippines céderont la présidence du FMMD à la Grèce en décembre 2008. Cela permettra au prochain président de bénéficier de son appui crucial.

D'une manière générale, les Modalités opérationnelles adoptées à Bruxelles se sont révélées adaptées au processus. Elles doivent toutefois être actualisées pour tenir compte des évolutions récentes. Au-delà de la question plus pressante d'une structure de soutien, les Etats membres ont montré de par leur engagement croissant dans le FMMD de Manille la nécessité de traiter les problèmes à plus long terme quant à l'avenir du FMMD.

Le Président estime que, bien que ne nécessitant pas une résolution immédiate, ces questions devraient être envisagées et discutées lors des prochaines réunions de la Troïka, du Comité de Pilotage et des Amis du Forum car elles permettront de confirmer la pertinence et l'utilité du processus FMMD. Vous trouverez ci-après une brève description des principales questions qui feront l'objet d'une telle discussion ainsi que les points essentiels à considérer:

1. Rôle du FMMD pour atteindre ses objectifs de résultat

Les modalités opérationnelles du FMMD indiquent comme un des objectifs clés du Forum la volonté «de produire des résultats concrets et orientés vers l'action...». Les projets et les éléments d'action résultant des réunions annuelles du Forum représentent un suivi bienvenu aux discussions. Leurs constats viennent à leur tour enrichir et faire avancer les débats lors des réunions subséquentes du FMMD.

Il est donc probable que l'on enregistre une augmentation du nombre de projets générés par le FMMD à l'avenir, signe d'une évolution naturelle et moyen de faire le pont entre les réunions du FMMD. Les Etats membres ont un intérêt légitime à être informés de la mise en œuvre et de l'avancement de ces projets et ils attendent du Président en exercice du FMMD qu'il leur fournisse ces informations. Cette fonction devrait être assurée par la structure de soutien.

Dans certains cas, la mise en œuvre des projets générés par le FMMD requiert une certaine coordination entre les parties concernées. Un élément de facilitation peut également s'avérer nécessaire, par exemple pour identifier des sources de financement possibles et garantir le lien et la pertinence avec le FMMD. Si

les Etats membres ont généralement admis que le FMMD a un caractère essentiellement consultatif et que la mise en œuvre des résultats relève de la responsabilité des participants, ces activités de soutien n'en restent pas moins nécessaires pour la mise en œuvre réussie des projets et la continuité qu'ils contribuent à apporter au Forum.

Le marché électronique aux propositions, conçu et contrôlé par le Département des Affaires économiques et sociales de l'ONU (UNDESA) pour fonctionner durant les réunions du FMMD, est en relation avec cette question. A Bruxelles, ce marché aux propositions a également abouti à certains projets de suivi, bon nombre desquels n'avaient pas pu être mis en œuvre pour cause de financement insuffisant ou, s'ils avaient été mis en œuvre, n'étaient pas directement reliés aux Tables rondes du FMMD ou étaient noyés sous des programmes existants financés par des organisations internationales. Le marché aux propositions a été suspendu en 2008, dans l'attente de l'issue du débat sur la structure de soutien.

Dans quelle mesure et sous quelles conditions le FMMD devrait-il être responsable des activités de suivi? Quel rôle devrait assumer la structure de soutien pour soutenir la mise en œuvre de ces résultats ?

2. Liens avec les Nations Unies

Les Modalités opérationnelles du FMMD mentionnent que le lien avec les Nations Unies est essentiellement assuré par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Migration et le Développement. Il est également indiqué que le Président communiquera les résultats du FMMD au Secrétaire général.

Le FMMD est né d'une proposition du Secrétaire général, approuvée par les participants au Dialogue de Haut Niveau sur la Migration et le Développement en 2006. Le Secrétaire général des Nations Unies s'est fait un devoir d'assister aux réunions annuelles du FMMD pour montrer l'importance que les Nations Unies attachent aux questions abordées durant ces réunions.

Dans une récente enquête menée par UNDESA, les Etats membres ont indiqué à une forte majorité que le FMMD constitue un suivi utile au Dialogue de Haut Niveau et ont fait état de leur satisfaction quant aux liens existants avec les Nations Unies. Certains gouvernements ont néanmoins défendu l'idée d'une association plus étroite avec les Nations Unies.

Pour sa part, le Représentant spécial du Secrétaire général a souhaité développer ses contacts avec les agences des Nations Unies, soucieux d'assister en personne aux séances d'information sur le processus FMMD.

Les Etats membres considèrent-ils que les liens actuels du FMMD avec les Nations Unies sont suffisants ou estiment-ils qu'une association plus étroite avec des agences choisies des Nations Unies devrait être recherchée ?

3. Relations avec le Groupe mondial sur la Migration (GMM)

Décrite par le Secrétaire général des Nations Unies comme une entité inter-agences importante pour renforcer la cohérence entre les organisations internationales qui traitent de la migration et du développement, le GMM est considéré, dans son ensemble ou au niveau de ses composantes individuelles, comme une source d'expertise pour le FMMD. De fait, les agences membres du GMM ont fourni à titre individuel un soutien utile dans le cadre de la préparation des documents et des séances des tables rondes du FMMD. Allant même plus loin, le GMM a présenté des suggestions pour fournir un soutien consolidé

au processus FMMD et le Président en exercice du FMMD a invité le GMM à soumettre une proposition concernant la possibilité que le GMM héberge la structure de soutien pour le FMMD.

Reconnaissant les limites du GMM en tant qu'association libre d'agences internationales, le FMMD estime néanmoins que le GMM a le potentiel pour être un interlocuteur majeur et un partenaire possible pour le Forum.

Comment le FMMD pourrait-il faire participer le GMM de manière plus active, en proposant des domaines de coopération possible? Comment le FMMD pourrait-il optimiser le rôle du GMM en tant qu'interlocuteur du FMMD ?

4. Relations avec les organisations gouvernementales régionales et les processus de consultation

Ces dernières années, un certain nombre d'initiatives régionales ou interrégionales ont vu le jour dans le domaine de la migration et du développement. D'un côté, les processus gouvernementaux régionaux sur des thèmes plus larges (commerce, intégration économique) ont porté cette question à leur ordre du jour. D'un autre côté, des groupes d'Etats spécifiques au niveau régional ou interrégional spécialisés dans les questions de migration s'intéressent de plus en plus aux liens entre migration et développement. On estime qu'une trentaine de groupes régionaux et interrégionaux entre dans l'une ou l'autre catégorie.

Ces initiatives impliquent des gouvernements qui, pour la plupart, sont également actifs dans le processus FMMD. Leurs délibérations et leurs actions sont souvent directement pertinentes pour le processus FMMD. En retour, les groupes régionaux suivent ce processus mondial avec intérêt. Cette situation crée une communauté d'intérêts, potentiellement bénéfique pour les deux parties.

A ce jour, les groupements régionaux ont été associés au FMMD de manière très limitée. Cependant, un intérêt et un engagement accrus dans ceux-ci justifient désormais une association plus large. Une telle association pourrait prendre la forme d'un statut d'observateur, qui aurait des implications en termes de participation aux réunions. Cette question pourrait être abordée dans le cadre du débat de la Table ronde 3 sur les processus de consultation régionaux.

Les organisations et les processus régionaux devraient-ils être associés au processus FMMD indépendamment des gouvernements qu'ils représentent? Quels types de groupements ou de processus régionaux devraient-ils être associés au FMMD? Cette association devrait-elle être développée au sein de la structure existante du FMMD ou de nouveaux mécanismes consultatifs devraient-ils être établis pour faciliter les échanges entre les groupes régionaux et le FMMD?

5. Relations avec la société civile

Depuis sa création, le FMMD a tenté d'associer la société civile à ses réunions. Cette association a été établie sur la base de deux réunions consécutives séparées qui communiquent entre elles et se transmettent leurs rapports. Ce format préserve le caractère de Forum mené par les Etats tout en offrant aux représentants de la société civile une plateforme pour communiquer leurs opinions aux gouvernements.

Une des difficultés du côté de la société civile est de réunir des représentants de tous les secteurs de la société civile, y compris le secteur privé, les employeurs et les établissements financiers. Si les ONG et les organisations syndicales sont toujours prompts à participer, il semble que les représentants du secteur

privé soient moins enthousiastes à s'unir sous la bannière de la société civile. Ce sont néanmoins des acteurs clés tant dans le domaine de la migration que du développement, dont les vues et les expériences devraient alimenter les discussions gouvernementales.

La nature actuelle de l'association entre la société civile et le FMMD est-elle satisfaisante? Devrait-elle être modifiée pour permettre une consultation plus équilibrée de tous les acteurs potentiels?

6. Financement

Jusqu'à présent, le financement du FMMD n'a pas posé de problème. Les Etats hôtes ont financé les réunions et activités y relatives, avec le soutien de pays et d'institutions tiers. Toutefois, le caractère informel de la collecte et de l'utilisation des fonds s'avère limitant pour le bon fonctionnement des activités du FMMD. L'établissement d'une structure de soutien et la création d'un Fonds fiduciaire du FMMD permettront d'améliorer la situation à cet égard.

Afin de renforcer la consolidation du FMMD, il paraît conseillé d'envisager l'introduction de mesures simples pour améliorer l'efficacité et la prévisibilité du financement en faveur du FMMD. Ces mesures pourraient notamment prévoir la présentation anticipée d'un budget provisionnel par le Président en exercice, accompagné d'une annonce anticipée des contributions et d'une réallocation systématique des contributions internationales non utilisées en faveur du Président suivant.

Il serait également concevable d'envisager une diversification des sources de financement, notamment de la part d'entités non gouvernementales comme les fondations privées. Les contributions allouées à des fins spécifiques seraient acceptables tant qu'elles n'affectent pas l'intégrité du processus FMMD.

Les mécanismes de financement du FMMD devraient-ils être revus et améliorés moyennant quelques mesures simples? Le FMMD devrait-il diversifier ses sources de financement et s'engager dans des opérations limitées de mobilisation de fonds avec des entités non gouvernementales?

7. Autres questions

Ceci ne constitue pas une question urgente, mais il est à noter que la désignation des Etats qui président et accueillent le FMMD n'est actuellement soumise à aucune condition particulière, hormis la nécessité d'alternance entre pays développés et pays en développement. Des suggestions ont été présentées en vue d'établir des critères de sélection pour les futures présidences.

Le système actuel de désignation est-il jugé satisfaisant ou devrait-on établir des critères de sélection?